

Révision du SCoT Colmar-Rhin-Vosges

Atelier territorial – Communauté de communes de la Vallée de Munster

15 Octobre 2024



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

Ordre du jour

- * Le SCoT : un projet de territoire à long terme
- * Des ateliers thématiques au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- * Échanges et discussions sur les principes envisagés pour le PAS



Le SCoT un projet de territoire à long terme

Octobre 2024



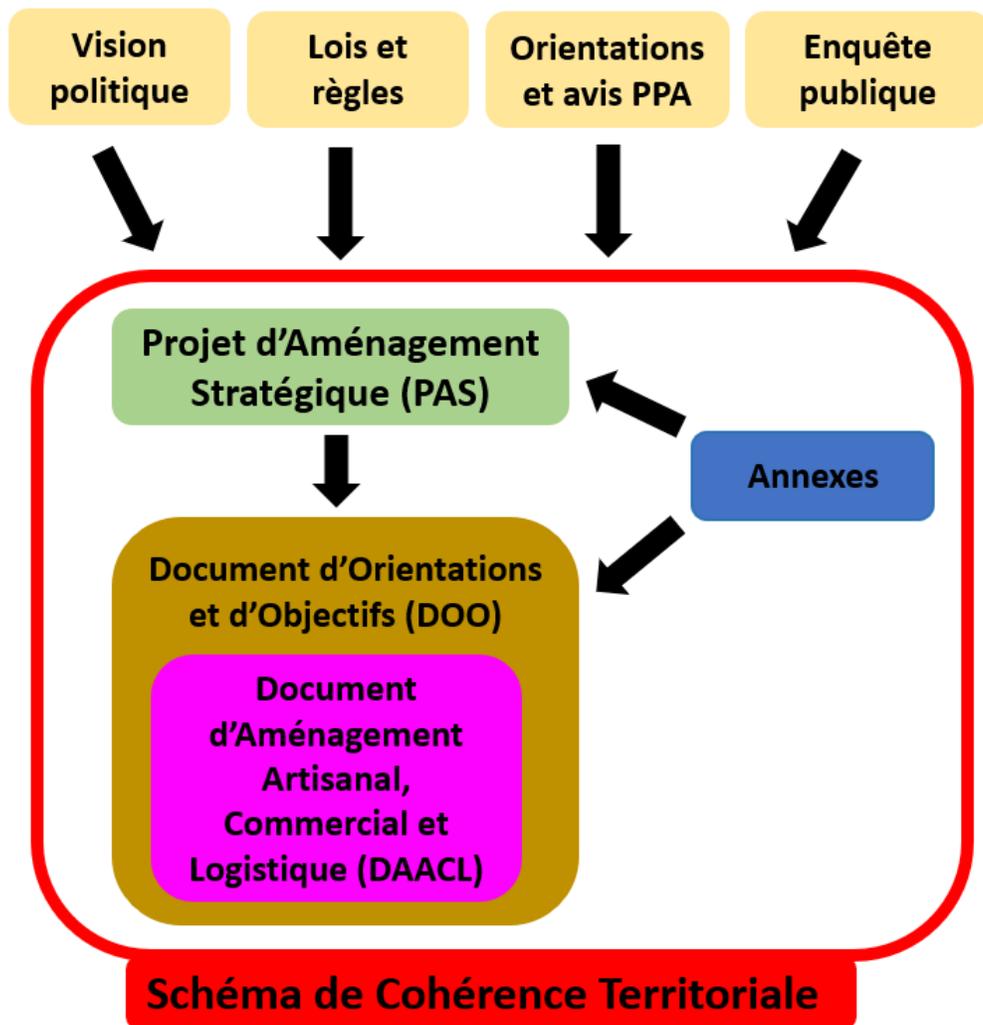
Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

Le contenu d'un SCoT

🕒 L'affirmation du rôle intégrateur du SCoT

- * Le SCoT définit et met en œuvre une **stratégie d'aménagement** et de développement à **20 ans**
- * Le SCoT intègre les **documents de rangs supérieurs** nationaux et régionaux (*SRADDET, SRCE, SDAGE, SAGE, etc.*)
- * Le SCoT est un document soumis à la **consultation des PPA** (*Personnes Publiques Associées*) et à **enquête publique** sur l'ensemble de son territoire
- * Le SCoT doit faire l'objet d'un **suivi annuel** et d'un **bilan réglementaire tous les 6 ans**
- * **Les PLU et cartes communales doivent être mis en compatibilité avec le SCoT au plus tard le 22 février 2028**

Le contenu d'un SCoT



⊙ **Projet d'aménagement stratégique : socle du SCoT**

* Traduction de la vision politique et stratégique de l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années

⊙ **Document d'orientation et d'objectifs**

* Conditions d'application du PAS : orientations localisées et/ou chiffrées

* Le DAACL expose les orientations/objectifs en matière de commerce, d'artisanat et de logistique

⊙ **Annexes**

* Chapitres de l'ancien rapport de présentation
(*diagnostic, évaluation, environnementale, justifications*)



Le contenu d'un SCoT

🕒 Le SCoT doit notamment fixer :

- * un objectif de réduction du rythme d'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers *(par tranches de 10 ans pour atteindre le ZAN en 2050)*
- * les objectifs d'offre de nouveaux logements, répartis par EPCI ou par secteur géographique, en respectant l'exigence de mixité sociale
- * les objectifs de la politique d'amélioration et de la réhabilitation des logements publics ou privés existants
- * les orientations de la politique de mobilité dans un objectif de diminution de l'usage individuel de l'automobile
- * les objectifs chiffrés de densification, en cohérence avec l'armature urbaine et la desserte par les transports collectifs
- * les conditions d'implantation des équipements commerciaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable



Le contenu d'un SCoT

🕒 Le SCoT n'est pas compétent dans tous les domaines

- * Certaines priorités du Projet d'Aménagement Stratégique trouveront leurs **traductions opérationnelles dans d'autres politiques publiques sectorielles ou dispositifs** :
 - * Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou cartes communales
 - * Programmes locaux de l'Habitat (PLH)
 - * Plans de mobilités (PDM)
 - * Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) : Neuf-Brisach
 - * Petites villes de demain (PVD) : Neuf-Brisach, Munster
 - * Action cœur de ville (ACV) : Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim, Wintzenheim
 - * Villages d'avenir : Kunheim, Munchhouse, Zimmerbach
 - * Projets alimentaires territoriaux (PAT)



Des ateliers thématiques au Projet d'aménagement stratégique (PAS)

Octobre 2024



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

Restitution des ateliers thématiques



Faire territoire commun – Comment y parvenir ?

Rappel du PADD existant et proposition du nouveau PAS

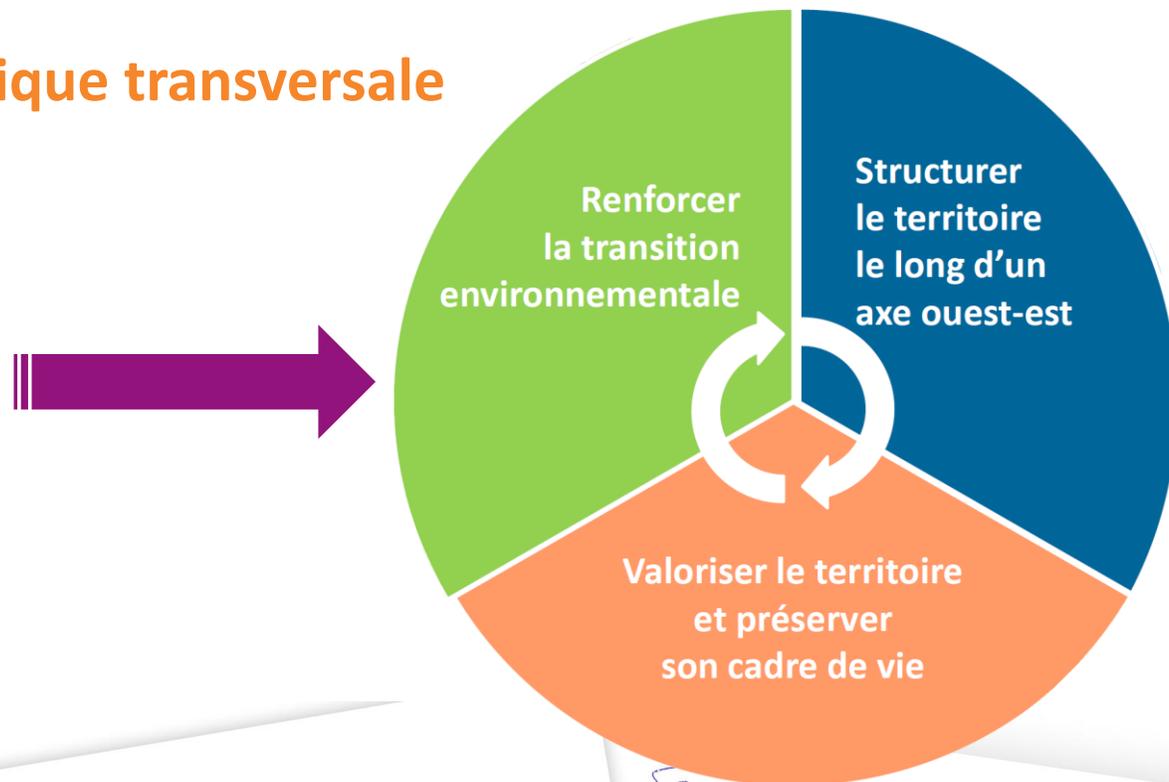
🕒 D'une approche thématisée à une logique transversale

AXE 1 : Répondre aux besoins résidentiels en s'assurant la maîtrise de l'étalement urbain

AXE 2 : Trouver un équilibre entre choix de développement et préservation du paysage et des fonctionnalités environnementales du territoire

AXE 3 : Structurer le développement économique

AXE 4 : Concilier choix de développement et déplacement



Développer le transport urbain

*Améliorer les dessertes
Est-Ouest*

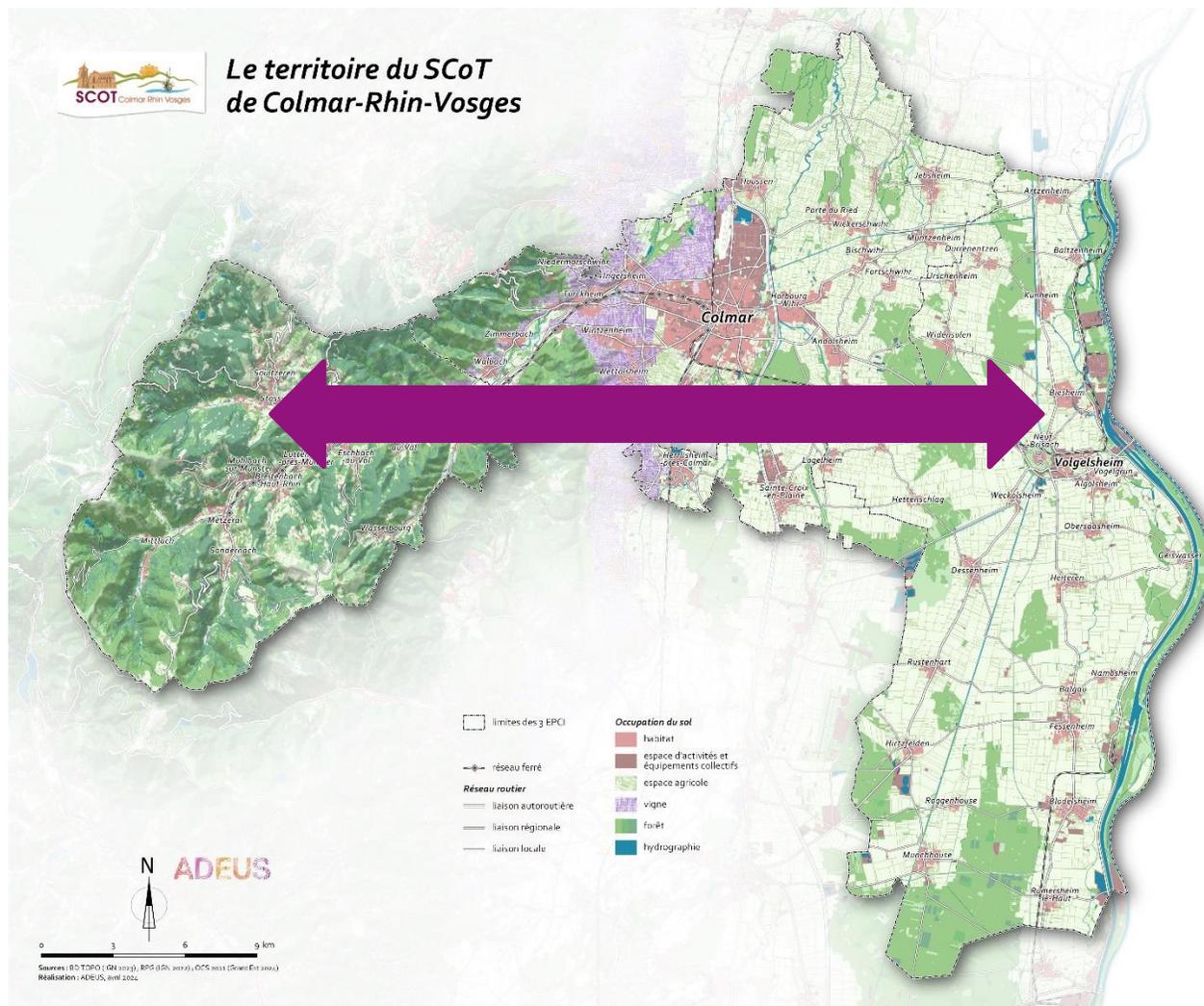
*Rééquilibrer les activités entre
les villes et les campagnes*

"... il faut que les villageois vivent"

*- Favoriser la surelevation des
bâtiments*

*NE PAS TROP DENSIFIER
L'HABITAT*

D'une approche thématisée à une logique transversale



AXE 1 : Valoriser le territoire et préserver son cadre de vie

AXE 2 : Structurer le territoire le long d'un axe est-ouest

AXE 3 : Renforcer la transition environnementale du territoire



Échanges et discussions sur les principes envisagés pour le PAS

Octobre 2024



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

Échanges et discussions sur les principes et objectifs

🕒 Lecture commune des principes envisagés :

- * Quel est votre avis ? Quels sont vos ressentis ?
- * Qu'est-ce qui fait territoire commun dans votre EPCI ? Quel est le projet collectif ?
- * Comment décliner les principes du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) dans votre intercommunalité ?
- * Comment reconnaître les spécificités de l'intercommunalité dans les axes et objectifs du futur Projet d'Aménagement Stratégique ?
- * Quels principes et objectifs complémentaires rajouter ?
- * Sur quels sujets faut-il se « muscler » ? Et pour cela, vers quels autres partenaires institutionnels se tourner pour peser dans les décisions ?

Axe 1 : Valoriser le territoire et préserver son cadre de vie

🕒 Objectif 1 : Intégrer les patrimoines dans le développement du territoire

- * Redessiner la « carte postale » du territoire, ériger le patrimoine en facteur d'attractivité
- * Réaffirmer l'importance du petit patrimoine parfois non reconnu
- * Protéger le patrimoine naturel
- * **S'appuyer sur le patrimoine culturel (arts et histoire) et les activités festives et festivalières**

Les idées peu abordées
durant les ateliers

🕒 Objectif 2 : Développer des nouvelles morphologies urbaines résilientes et « locales »

- * Aménager des espaces publics conviviaux, vivants et accessibles aux mobilités actives
- * Valoriser la place et les rôles de la nature en ville
- * Intégrer les problématiques de santé humaine dans l'aménagement urbain
- * Promouvoir une architecture bioclimatique et résiliente



Axe 1 : Valoriser le territoire et préserver son cadre de vie

🕒 Objectif 3 : Vers un autre tourisme *(durabilité, tourisme d'affaire, diversification...)*

- * Développer un projet touristique global adapté aux composantes paysagères *(montagne, piémont, ville, plaine)*
- * Adapter les réseaux de transports publics au développement touristique
- * Diversifier l'offre touristique, notamment le tourisme rural et l'agro-tourisme
- * Éviter la sur-fréquentation des sites naturels et touristiques
- * Poursuivre la diversification des activités touristiques saisonnières
- * Réinvestir les friches touristiques
- * **Développer le tourisme d'affaire à Colmar**
- * **Encadrer les locations de meublés touristiques selon les besoins des différents secteurs**

Les idées peu abordées
durant les ateliers

Les idées qui n'ont
pas fait consensus

Axe 1 : Valoriser le territoire et préserver son cadre de vie

🕒 Objectif 4 : Renforcer la position du Territoire au sein du Rhin Supérieur

- * S'appuyer sur la première artère fluviale d'Europe
- * Profiter de la grande accessibilité du territoire
- * Un territoire bien équipé pour le transport de marchandises
- * Aménager le Parc d'activités EcoRhena comme un moteur du développement territorial
- * Développer et renforcer le pôle d'excellence du vivant végétal (Biopôle)
- * Encadrer l'aménagement logistique du territoire

Les idées peu abordées
durant les ateliers



Axe 2 : Structurer le territoire le long d'un axe Est-Ouest

🕒 Objectif 1 : Développer une politique de mobilité alternative à la voiture individuelle

- * Mieux organiser la mobilité alternative à la voiture à l'échelle du SCoT
- * S'appuyer sur le fer comme mode de déplacement structurant
(réouverture de la ligne ferrée Colmar-Freiburg)
- * Développer les réseaux de transports en commun en lien avec l'urbanisation
- * **Vers une montée en puissance des Autorités organisatrices des mobilités "locales"**
(intercommunalités)
- * Limiter l'autosolisme et repenser le stationnement
- * Allier mobilité et proximité et développer le réseau de pistes cyclables

Les idées qui dépassent le cadre du SCoT



Axe 2 : Structurer le territoire le long d'un axe Est-Ouest

🕒 Objectif 2 : Développer des logements pour tous adaptés aux trajectoires ZAN et ZEN

- * Agir sur l'offre existante
- * Répondre aux besoins des populations actuelles et futures
- * Diversifier l'offre de logements pour permettre les parcours résidentiels
- * Offrir des solutions d'habitat pour tous
- * Répondre aux besoins des publics spécifiques



Axe 2 : Structurer le territoire le long d'un axe Est-Ouest

🕒 Objectif 3 : Améliorer l'empreinte carbone du développement économique du territoire

- * Éviter la surconcentration de l'emploi sur certains secteurs
- * Diffuser et favoriser l'emploi à toutes les échelles
- * Définir une stratégie d'aménagement économique équilibrée à l'échelle du territoire
- * Optimiser, valoriser et accompagner la mutation des zones d'activités économiques (ZAE) existantes
- * Accompagner la création et l'extension des ZAE par une offre foncière maîtrisée avec des solutions sobres, innovantes et efficaces



Axe 2 : Structurer le territoire le long d'un axe Est-Ouest

🕒 Objectif 4 : Favoriser l'artisanat et les commerces et services de proximité

- * Encadrer l'aménagement commercial du territoire
- * Affirmer le rôle clef des commerces en centres villes et centres villages
- * Conforter l'offre de services et équipements et améliorer leur accessibilité
- * **Développer les équipements de formation**

Les idées peu abordées
durant les ateliers



Axe 3 : Renforcer la transition environnementale du territoire

🎯 Objectif 1 : Intégrer et répondre aux enjeux de la transition énergétique

(trajectoire ZEN)

- * Promouvoir la sobriété et réduire nos consommations
- * Produire davantage d'énergies renouvelables et rééquilibrer notre mix énergétique

🎯 Objectif 2 : Préserver les sols et la biodiversité *(trajectoire ZAN)*

- * Préserver le sol, à la fois ressource et richesse
- * Déployer une stratégie foncière sobre et efficiente au service du projet d'aménagement territorial
- * Concilier les paradoxes et injonctions contradictoires pour un urbanisme désirable
- * Encadrer les activités d'extraction et assurer le rôle de captage carbone du sol

Idée consensuelle dans les ateliers, mais quid de l'application ?

Les idées peu abordées durant les ateliers



Axe 3 : Renforcer la transition environnementale du territoire

🕒 Objectif 3 : Gérer et préserver la ressource en eau

- * Préserver et sécuriser l'accès à l'eau potable
- * Améliorer la qualité de la ressource et contrôler notre système d'assainissement
- * Lutter contre l'imperméabilisation des sols
- * Considérer tous les usages de l'eau (*navigabilité, production d'énergie, irrigation, pêche et loisir, trame bleue et fraîcheur, etc.*)



Axe 3 : Renforcer la transition environnementale du territoire

🕒 Objectif 4 : Prendre en compte les risques et leur aggravation liée au dérèglement climatique

- * Adapter le territoire aux risques naturels
- * Réduire la vulnérabilité face aux risques technologiques
- * **Anticiper les risques économiques liés au dérèglement climatique** (*stations de montagne*)

Objectif 5 : Utiliser les espaces naturels et les paysages comme éléments de la transition environnementale

- * Poursuivre la préservation de milieux naturels
- * Lutter contre la perte de biodiversité
- * **Assurer le devenir des forêts et structurer la filière bois, de la sylviculture aux débouchés** (*construction, énergie, etc.*)



Axe 3 : Renforcer la transition environnementale du territoire

🕒 Objectif 6 : Accompagner durablement les filières agricoles et sylvicoles

- * Préserver les surfaces de production agricole
- * Répondre aux besoins de tous les terroirs et de toutes les pratiques
(périurbaine, maraîchage, arboriculture, viticulture, prairies, montage, jardins familiaux)
- * Vers une production diversifiée, une agriculture agro-environnementale et des circuits et filières courtes
- * S'appuyer sur le pôle d'excellence du vivant végétal (Biopole) et les autres acteurs d'innovation pour moderniser notre agriculture et l'adapter aux enjeux de la transition énergétique
- * Harmoniser les règles de gestion des déchets

🕒 Objectif 7 : Valoriser les filières de recyclage et l'économie solidaire et ou circulaire

- * Harmoniser les règles de gestion des déchets

Les idées qui dépassent le cadre du SCoT



Suite de la procédure de révision du SCoT :

- **Commissions « révision du SCoT » n°2 et n°3** : vendredi 15 novembre 2024 et mardi 10 décembre 2024
- **Débat sur le PAS** : lors d'un Comité Syndical en janvier ou mars 2025 et lancement des travaux sur le DOO (*Document d'orientation et d'objectifs*)
- **Arrêt du projet de SCoT** : Janvier 2026 (*Accord politique sur l'ensemble du document*)
- **Consultation des PPA** : Mai/juin 2026
- **Enquête publique** : Septembre/octobre 2026 sur l'ensemble du territoire
- **Approbation du nouveau SCoT** : Janvier 2027
- **Les PLU et cartes communales doivent être mises en compatibilité avec le SCoT au plus tard le 22 février 2028**



Merci de votre attention

Équipe projet ADEUS :

Pierre-Olivier PECCOZ et **Vincent FLICKINGER** (*chefs de projet*), Sylvie BLAISON, Fabienne COMMESSIE, Elsa ETTLINGER, Stéphane WOLFF, Mathieu LAVENN, Nathalie GRIEBEL

Équipe projet ADAUHR :

Christelle STABILE (*Cheffe de projet*), Jérôme HOHL, Olivier GENTNER, Julie GIRARDOT, Gilles HEITZ

Avec la participation de :

Grégory DELATTRE (*Directeur du Syndicat mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges*)



Agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

